

Jour de séance 51

le vendredi 8 mai 2015

9 h

Prière.

M. B. Macdonald accueille à la Chambre l'hon. Keith Ashfield, député fédéral de la circonscription de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, et député provincial de New Maryland de 1999 à 2006 et de New Maryland—Sunbury-Ouest de 2006 à 2008.

Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement fait par M. Albert hier est bien fondé et demande que M. Fitch retire le terme « contraire à la vérité ». Le député obtempère.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à s'opposer au projet de construction d'Oléoduc Énergie Est. (Pétition 89.)

M. Wetmore donne avis de motion 36 portant que, le jeudi 14 mai 2015, appuyé par M. Oliver, il proposera ce qui suit :

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick sont des liens de transport essentiels, qu'ils sont aussi importants que d'autres modes de transport dans la province et aussi importants que d'autres infrastructures de transport ;

attendu que la valeur qu'ajoutent les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick au réseau de transport de la province ne traduit qu'une fraction de leur importance ;

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick contribuent à l'économie de la province et aident surtout les petites et moyennes entreprises sur le plan du transport des produits et de l'accès à de nouveaux marchés ;

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick sont un élément important de l'histoire et de la culture de notre province et qu'ils sont d'importants biens patrimoniaux ;

attendu que les traversiers à câble du Nouveau-Brunswick constituent l'un des meilleurs moyens de donner aux visiteurs et à la population un accès au réseau fluvial chargé d'histoire du Nouveau-Brunswick, réseau qui compte parmi les quatre principaux produits touristiques dont le Nouveau-Brunswick fait la promotion ;

attendu que, en 2009, le plan de l'ancien gouvernement libéral visant l'annulation permanente des services de plusieurs traversiers à câble du Nouveau-Brunswick a soulevé de graves inquiétudes et préoccupations;

attendu que l'ancien gouvernement libéral s'est vu obligé, en raison des critiques et de la consternation du public, de revenir sur sa décision et de se dédire ;

attendu que l'actuel gouvernement libéral a laissé entendre qu'il envisage d'essayer de nouveau d'annuler de façon permanente les services de traversiers à câble sur nos rivières ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative reconnaisse l'importance que revêt au Nouveau-Brunswick notre réseau de traversiers à câble sur le plan économique, patrimonial et touristique, qu'elle exprime au gouvernement le voeu que celui-ci préserve notre réseau de traversiers à câble, le protège et en fasse la promotion

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à n'annuler aucun des services de traversiers à câble sur les rivières du Nouveau-Brunswick.

La séance est levée à 10 h 47.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapport annuel 2013-2014, Commission des
produits forestiers
Réponses aux pétitions 66, 74 et 78

(7 mai 2015) ;
(7 mai 2015).